

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET			Date : ...17/12/2019.....	
INTITULE DE L'ACTION :Fête du Sapin.....				
DEPENSES (*)			RECETTES	
Location(s) (1)			Autofinancement	
Frais de transport (2)		20	Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation		180		
friandises		100		
coquilles		450		
Achat de fournitures (3) (à détailler)			Autres financements (à préciser)	
cadeaux		400		
Assurance				
Tracts, affiches				
			Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)				
Divers				
Animation magicien		350		
Valorisation Bénévolat		150	Don de bénévoles	150
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES				
Financement d'un autre projet (5)				
TOTAL		1650	TOTAL	1650

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.